

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3988

24 décembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Andre Jacobs S.à r.l. | 191418 | Gemstone 4 S.à r.l. | 191385 |
| BR Europe (Lux) III S.à r.l. | 191386 | Generali Europe Income Holding S.A. .. | 191386 |
| Cedar Rock Holdings S.à r.l. | 191424 | Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l. | |
| CFO Holding S.A. | 191378 | | 191381 |
| CHC Helicopter LLC | 191378 | Green Bear S.A. | 191383 |
| Chihong Luxembourg | 191378 | Group Life | 191385 |
| Climate Finance S.A. | 191379 | Group Life | 191383 |
| Climtech SCSp | 191384 | Haviland S.A. | 191381 |
| COMPANY and WINE ADVISORY S.à r.l. | | HEALTH Luxembourg INVEST | 191383 |
| | 191384 | Hendrix S.A. | 191382 |
| DMT S.à r.l. | 191421 | Inventec S.A. | 191385 |
| Duisburg Holding (Luxembourg) S.A. ... | 191379 | Jatropha S.C.A., SICAV-FIS | 191380 |
| Executive Lodge S.A. | 191379 | J Manhattan Luxco S.à r.l. | 191381 |
| Expertises et Développements Publics S.A. | | Joventis S.A. | 191379 |
| | 191423 | Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l. | 191384 |
| Fenster-Eck S.à r.l. | 191422 | Karlux Revêtements S.à r.l. | 191424 |
| Fid-Experts S.A. | 191379 | King Highway Corporations S.A., SPF .. | 191382 |
| Financière Technologie S.A. | 191378 | Kirby S.à r.l. | 191382 |
| Fin Claude S.A. | 191378 | Lone Star Capital Investments S.à r.l. ... | 191387 |
| Foncière s.à r.l. | 191382 | Lyngen Holdco S.à r.l. | 191398 |
| Forest S.A. | 191384 | OCM Cineplex Galaxy S.à r.l. | 191418 |
| FUSN S.A. | 191386 | Ondjyla Capital S.A. - SICAV-SIF | 191385 |
| Gateway Luxembourg S.A. | 191380 | OPG Commercial RE Europe S.à r.l. | 191383 |
| Gemstone 2 S.à r.l. | 191380 | Osy Technologies S.à r.l. | 191413 |
| Gemstone 3 S.à r.l. | 191380 | Pizza Hut Menapak S.à r.l. | 191409 |

CHC Helicopter LLC, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.470.

Les comptes annuels rectifiés au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
1^{er} dépôt le 28 septembre 2012, numéro de dépôt L 120167135

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014194829/13.

(140217531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

CFO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 41.611.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194827/10.

(140217175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Chihong Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 118.091.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194830/10.

(140217273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fin Claude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.501.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194964/10.

(140217651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Financière Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE TECHNOLOGIE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014194966/11.

(140217298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194935/10.

(140217930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Duisburg Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 122.244.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194894/10.

(140218090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fid-Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 82.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014194962/13.

(140218108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Climate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014194993/10.

(140218222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Joventis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 177.767.

Les comptes annuels du 16/05/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195109/11.

(140217443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gateway Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

—

Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 21 novembre 2014

Le 21 Novembre 2014, les Administrateurs de Gateway Luxembourg S.A. ("la Société"), ont pris la résolution suivante:

De déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Mr Neirouz Lahmadi ayant son adresse professionnelle au 25 A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2020.

Luxembourg, le 21 Novembre 2014.

Mr Neirouz Lahmadi

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014195022/15.

(140218334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gemstone 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.316.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.275.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2014

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195023/14.

(140218015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gemstone 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 462.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.419.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2014

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195024/14.

(140218022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Jatropha S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.709.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195101/11.

(140217701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

J Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 791.791,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

1. Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 20 octobre 2014 que Mme Esbelta de Freitas a démissionné du poste de gérante de classe B de la Société avec effet au 20 octobre 2014.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions datées du 20 octobre 2014 que M. Pierre Crasquin, né le 24 septembre 1975 à Lille, France, résidant professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, a été nommé au poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 20 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance au 20 octobre 2014 est composé comme suit:

- M. Jose Antonio Perez Helguera, gérant de classe A;
- M. Hector Armando Fernandez Rousselon, gérant de classe A;
- M. Daniel Boone, gérant de classe B; et
- M. Pierre Crasquin, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195099/20.

(140217332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Haviland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 148.598.

Extrait des résolutions adoptées en date du 08 décembre 2014, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société HAVILAND S.A.

L'Assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Benoît Dabertrand en tant qu'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide également de nommer Monsieur Nicolas de Caritat, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg au 56, Rue Glesener, en tant qu'Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Dès lors, le conseil d'administration de la société se composera désormais de:

- Mr. Nicolas de Caritat
- Mr. Cédric de Caritat
- Mr. Nicolas Delattre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAVILAND S.A.

Signature

Référence de publication: 2014195056/21.

(140217586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Gran Tierra Luxembourg Holdings S.à r.l.

F. Mas / J. R. Rozon

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2014195019/13.

(140217640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Foncière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 63.970.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014194975/12.

(140217553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

King Highway Corporations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.404.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014195120/12.

(140218241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Kirby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.178.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 25 novembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Kirby S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014195122/15.

(140217202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Hendrix S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.275.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement no. 1269/14 rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société HENDRIX S.A., avec le siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, dénoncé en date du 8 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Raluca MUSTEATA

Le liquidateur

Référence de publication: 2014195060/15.

(140217881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Group Life, Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 89.103.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195047/10.

(140218294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

HEALTH Luxembourg INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 155.876.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 6 janvier 2014 que Monsieur Gérard TUBIANA démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014195057/15.

(140218271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 114.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 décembre 2014

En date du 03 décembre 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte de la démission, avec effet au 22 octobre 2014, de Monsieur Claude DELAHAYE de son poste d'administrateur de catégorie A.
- de prendre acte de la démission, avec effet au 03 décembre 2014, de Monsieur Hubert DELAHAYE de son poste d'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195042/14.

(140217268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

OPG Commercial RE Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 187.613.

EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir OPG European Holdings (Lux) S.à r.l., a désormais comme adresse de siège social:

- 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour OPG Commercial RE Europe S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014195309/15.

(140218285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Climtech SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 189.990.

—
Extrait de la décision de l'associé commanditaire de CLIMTECH SCSp

En date du 21 novembre 2014, l'associé commandité de Climtech SCSp a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BCS Management S.à r.l, dont l'adresse est au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en tant qu'associé gérant;
- de nommer Inter5, Société à responsabilité limitée dont l'adresse est au 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg en tant qu'associé gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

LIMITED PARTNER

Aleksander Widera / Tomasz Wawrzecki

Vice-President of Management Board / Commercial Proxy

Référence de publication: 2014194836/18.

(140217266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

COMPANY and WINE ADVISORY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 141.640.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014194841/12.

(140217945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Forest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014194976/13.

(140217611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Kafe Yakuti Trading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.023.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195115/11.

(140218030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Gemstone 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.964.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2014

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195025/14.

(140218035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Group Life, Société Anonyme.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 16, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 89.103.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195046/10.

(140217906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Inventec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.852.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 décembre 2014

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2014 que la liquidation de la société Inventec S.A. a été clôturée. Les livres et documents comptables seront conservés pendant une période de 5 ans au siège social de la société.

Un mandataire

Référence de publication: 2014195092/13.

(140217972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Ondjyla Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 167.955.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 30 septembre 2014

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui validera les comptes au 31 décembre 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allé Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014195306/17.

(140217713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

BR Europe (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.066.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 novembre 2014

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.

2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 20 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Christopher McCormack - gérant
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour BR Europe (Lux) III S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2014194765/24.

(140217189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

FUSN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 99, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 190.732.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2014 que:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Véronique Regenwetter et de Monsieur Manuel Romera.
- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur-unique Monsieur Fernand Caixinha, né le 3 juin 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5416 Ehnen, 99, route du Vin avec pouvoir individuel. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014194982/14.

(140217974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Generali Europe Income Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

EXTRAIT

En date du 12 novembre 2014, M. Marco D'Orazio a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais, au 12 novembre 2014, composé comme suit:

- M. Benoit Prat-Stanford;
- Mme Federica Salvini; et
- Mme Marylène Alix

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194986/16.

(140218039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.717.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH), hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 November 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH II),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 November 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings II),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 November 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 November 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 November 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,325,727.20 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540 (LSREF3 Lagoon),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 November 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 October 2014, published in the Mémorial N° 3206 of 3 November 2014 (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 23 October 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 23 October 2014;

2. Registration of the share capital increase of 4 November 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 4 November 2014;

3. Registration of the share capital increase of 6 November 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 November 2014;

4. Registration of the share capital increase of 6 November 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 November 2014;

5. Registration of the share capital increase of 6 November 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 November 2014;

6. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 42,612,250.- (forty-two million six hundred twelve thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 5,895,000.- (five million eight hundred ninety-five thousand euro) to an amount of EUR 36,717,250.- (thirty-six million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty euro) by the cancellation of (i) 42,550 (forty-two thousand five hundred fifty) class B-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) 4,610 (four thousand six hundred ten) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro);

7. Decision to convert 2,812 (two thousand eight hundred twelve) class V-2 shares into 2,812 (two thousand eight hundred twelve) class C-6 shares;

8. Decision (i) to create a new class of shares denominated "class F-6", which shall be reserved to the "LSF Holdings" investment, (ii) to convert 8 (eight) class K-1 shares into 8 (eight) class F-6 shares, (iii) to cancel the K-1 class of shares of the Company, (iv) to create a new class of shares denominated "class G-6", which shall be reserved to the "SHR Management" investment, (v) to convert 8 (eight) class V-2 shares into 8 (eight) class G-6 shares and (vi) to cancel the V-2 class of shares of the Company; and

9. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 23 October 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 161,250.- (one hundred sixty-one thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 41,921,750.- (forty-one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro) represented by 335,374 (three hundred thirty-five thousand three hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,083,000 (forty-two million eighty-three thousand euro) represented by 336,664 (three hundred thirty-six thousand six hundred sixty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 1,290 (one thousand two hundred ninety) class C-7 shares (the New C-7 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSGH, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 47.37 (forty-seven euro and thirty-seven cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSGH of EUR 161,297.37 (one hundred sixty-one thousand two hundred ninety-seven euro and thirty-seven cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New C-7 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New C-7 Shares has been made for value on 23 October 2014 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,083,000 (forty-two million eighty-three thousand euro) as of 23 October 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 4 November 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 246,500.- (two hundred forty-six thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,083,000 (forty-two million eighty-three thousand euro) represented by 336,664 (three hundred thirty-six thousand six hundred sixty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,329,500.- (forty-two million three hundred twenty-nine thousand five hundred euro) represented by 338,636 (three hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 1,972 (one thousand nine hundred seventy-two) new class B-9 shares (the New B-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSREF3 Lagoon, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 64.72 (sixty-four euro and seventy-two cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSREF3 Lagoon of EUR 246,564.72 (two hundred forty-six thousand five hundred sixty-four euro and seventy-two cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares by LSREF3 Lagoon, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New B-9 Shares has been made for value on 4 November 2014 by LSREF3 Lagoon, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,329,500.- (forty-two million three hundred twenty-nine thousand five hundred euro) as of 4 November 2014.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 6 November 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,375.- (fifteen thousand three hundred seventy-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,329,500.- (forty-two million three hundred twenty-nine thousand five hundred euro) represented by 338,636 (three hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,344,875 (forty-two million three hundred forty-four thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 338,759 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 123 (one hundred twenty-three) class A-7 shares (the New A-7 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 49.77 (forty-nine euro and seventy-seven cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSGH of EUR 15,424.77 (fifteen thousand four hundred twenty-four euro and seventy-seven cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-7 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New A-7 Shares has been made for value on 6 November 2014 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,344,875 (forty-two million three hundred forty-four thousand eight hundred seventy-five euro) as of 6 November 2014.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 6 November 2014 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,375.- (six thousand three hundred seventy-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,344,875.- (forty-two million three hundred forty-four thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 338,759 (three hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,351,250.- (forty-two million three hundred fifty-one thousand two hundred fifty euro) represented by 338,810 (three hundred thirty-eight thousand eight hundred ten) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 51 (fifty-one) new class D-8 shares (the New D-8 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH II, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 121.58.- (one hundred twenty-one euro and fifty-eight cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSGH II of EUR 6,496.58 (six thousand four hundred ninety-six euro and fifty-eight cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-8 Shares by LSGH II, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New D-8 Shares has been made for value on 6 November 2014 by LSGH II, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,351,250.- (forty-two million three hundred fifty-one thousand two hundred fifty euro) as of 6 November 2014.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 6 November 2014 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 261,000.- (two hundred sixty-one thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,351,250.- (forty-two million three hundred fifty-one thousand two hundred fifty euro) represented by 338,810 (three hundred thirty-eight thousand eight hundred ten) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,612,250.- (forty-two million six hundred twelve thousand two hundred fifty euro) represented by 340,898 (three hundred forty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes; and

(b) to issue 2,088 (two thousand eighty-eight) new class D-9 shares (the New D-9 shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned; and

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New D-9 Shares has been made for value on 6 November 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,612,250.- (forty-two million six hundred twelve thousand two hundred fifty euro) as of 6 November 2014.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 5,895,000.- (five million eight hundred ninety-five thousand euro)

to bring it from its current amount of EUR 42,612,250.- (forty-two million six hundred twelve thousand two hundred fifty euro) represented by 340,898 (three hundred forty thousand eight hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes,

to an amount of EUR 36,717,250.- (thirty-six million seven hundred seventeen thousand two hundred fifty euro) represented by 293,738 (two hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes,

by way of (i) cancellation of 42,550 (forty-two thousand five hundred fifty) class B-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings III, previously mentioned and reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 5,318,750.- (five million three hundred eighteen thousand seven hundred fifty euro), and (ii) cancellation of 4,610 (four thousand six hundred ten) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings II, previously mentioned and reimbursement to LSG Lendings II of an amount of EUR 576,250.- (five hundred seventy-six thousand two hundred fifty euro).

Seventh resolution

The Shareholders resolve to convert 2,812 (two thousand eight hundred twelve) class V-2 shares into 2,812 (two thousand eight hundred twelve) class C-6 shares and to reallocate the corresponding share premium attached to the class V-2 shares amounting to EUR 340.81 (three hundred forty euro and eighty-one cents) to the class C-6 shares;

As a result of the above, the nominal amount of the share capital of the Company remains unchanged.

Eighth resolution

The Shareholders resolve (i) to create a new class of shares denominated "class F-6", which shall be reserved to the "LSF Holdings" investment, (ii) to convert 8 (eight) class K-1 shares into 8 (eight) class F-6 shares, (iii) to cancel the K-1 class of shares of the Company, (iv) to create a new class of shares denominated "class G-6", which shall be reserved to the "SHR Management" investment, (v) to convert 8 (eight) class V-2 shares into 8 (eight) class G-6 shares and (vi) to cancel the V-2 class of shares of the Company.

As a result of the above, the nominal amount of the share capital of the Company remains unchanged.

The share premiums attached to (a) the 8 (eight) class K-1 shares so converted shall be reallocated to the share premium attached to the class F-6 shares for an amount of EUR 51.85 (fifty-one euro and eighty-five cents) and (b) the 8 (eight) class V-2 shares so converted shall be reallocated to the share premium attached to the class G-6 shares for an amount of EUR 49.- (forty-nine euro).

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,717,250.- (thirty-six million seven hundred seven-teen thousand two hundred fifty euro) represented by 293,738 (two hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 9,985 class A-2 shares;
4. 1,271 class B-2 shares;
5. 7,476 class C-2 shares;
6. 5,109 class E-2 shares;
7. 10 class H-2 shares;
8. 2,195 class K-2 shares;
9. 692 class L-2 shares;
10. 509 class AA-2 shares;
11. 1 class BB-2 share;
12. 124 class GG-2 shares;
13. 1,191 class HH-2 shares;
14. 9,758 class D-3 shares;
15. 720 class I-3 shares;
16. 3,228 class K-3 shares;
17. 24 class M-3 shares;
18. 216 class N-3 shares;
19. 2,731 class O-3 shares;
20. 40,279 class Q-3 shares;
21. 2,238 class U-3 shares;
22. 502 class W-3 shares;
23. 543 class X-3 shares;
24. 440 class Y-3 shares;
25. 416 class AA-3 shares;

26. 32 class BB-3 shares;
27. 221 class DD-3 shares;
28. 50 class EE-3 shares;
29. 13 class FF-3 shares;
30. 378 class II-3 shares;
31. 161 class KK-3 shares;
32. 6,463 class A-4 shares;
33. 30,221 class B-4 shares;
34. 47 class C-4 shares;
35. 4,365 class D-4 shares;
36. 2,777 class E-4 shares;
37. 4,142 class F-4 shares;
38. 4,377 class A-5 shares;
39. 3,545 class C-5 shares;
40. 3,362 class E-5 shares;
41. 2 class F-5 shares;
42. 602 class B-6 shares;
43. 3,519 class C-6 shares;
44. 8 Class E-6 shares
45. 8 Class F-6 shares
46. 8 Class G-6 shares
47. 1,054 class A-7 shares;
48. 5,935 class B-7 shares;
49. 3,233 Class C-7shares
50. 8,200 class A-8 shares;
51. 4,184 class B-8 shares;
52. 4,217 class C-8 shares;
53. 6,478 class D-8 shares;
54. 393 class F-8 shares;
55. 16,774 class A-9 shares;
56. 37,176 class B-9 shares;
57. 36,984 class C-9 shares; and
58. 13,996 class D-9 shares.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 novembre 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH II),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 novembre 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings II),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 novembre 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 novembre 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 novembre 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.325.727,20 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540 (LSREF3 Lagoon),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2014, publié au Mémorial N° 3206 du 3 novembre 2014 (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 23 octobre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 octobre 2014;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 4 novembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 4 novembre 2014;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 6 novembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 6 novembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 6 novembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014;

6. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 42.612.250,- (quarante-deux millions six cent douze mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 5.895.000,- (cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille euros) pour le porter à un montant de EUR 36.717.250,- (trente-six millions sept cent dix-sept mille deux cent cinquante euros) par le biais de l'annulation de (i) 42.550 (quarante-deux mille cinq cent cinquante) parts sociales de classe B-9 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) 4.610 (quatre mille six cent dix) parts sociales de classe B-7 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;

7. Décision de convertir de 2,812 (deux mille huit cent douze) parts sociales de classe V-2 en 2,812 (deux mille huit cent douze) parts sociales de classe C-6;

8. Décision (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe F-6", qui sera réservée à l'investissement "LSF Holdings", (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe K-1 en 8 (huit) parts sociales de classe F-6, (iii) d'annuler

la classe de parts sociales K-1 de la Société, (iv) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe G-6", qui sera réservée à l'investissement "SHR Management", (v) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe V-2 en 8 (huit) parts sociales de classe G-6 et (vi) d'annuler la classe de parts sociales V-2 de la Société; et

9. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 23 octobre 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 161.250,- (cent soixante-et-un mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 41.921.750,- (quarante-et-un millions neuf cent vingt-et-un mille sept cent cinquante euros), représenté par 335.374 (trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.083.000,- (quarante-deux millions quatre-vingt-trois mille euros), représenté par 336.664 (trois cent trente-six mille six cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de classe C-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe C-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH, prénommé; et

c) d'allouer EUR 47,37 (quarante-sept euros et trente-sept cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSGH de EUR 161.297,37 (cent soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-sept cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe C-7 a été effectué le 23 octobre 2014 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.083.000,- (quarante-deux millions quatre-vingt-trois mille euros) à compter du 23 octobre 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 4 novembre 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 246.500,- (deux cent quarante-six mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.083.000,- (quarante-deux millions quatre-vingt-trois mille euros), représenté par 336.664 (trois cent trente-six mille six cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.329.500,- (quarante-deux millions trois cent vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 338.636 (trois cent trente-huit mille six cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 1.972 (mille neuf cent soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSREF3 Lagoon; et

c) d'allouer EUR 64,72 (soixante-quatre euros et soixante-douze cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSGH de EUR 246.564,72 (deux cent quarante-six mille cinq cent soixante-quatre euros et soixante-douze cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSREF3 Lagoon des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 a été effectué le 4 novembre 2014 par LSREF3 Lagoon, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.329.500,- (quarante-deux millions trois cent vingt-neuf mille cinq cents euros) à compter du 4 novembre 2014.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 15.375,- (quinze mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.329.500,- (quarante-deux millions trois cent vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 338.636 (trois cent trente-huit mille six cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.344.875,- (quarante-deux millions trois cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 338.759 (trois cent trente-huit mille sept cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 123 (cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de classe A-7 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-7), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH; et

c) d'allouer EUR 49,77 (quarante-neuf euros et soixante-dix-sept cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport total de LSGH de EUR 15.424,77 (quinze mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-dix-sept cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-7 a été effectué le 6 novembre 2014 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.344.875,- (quarante-deux millions trois cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) à compter du 6 novembre 2014.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 6.375,- (six mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.344.875,- (quarante-deux millions trois cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 338.759 (trois cent trente-huit mille sept cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.351.250,- (quarante-deux millions trois cent cinquante-et-un mille deux cent cinquante euros), représenté par 338.810 (trois cent trente-huit mille huit cent dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 51 (cinquante-et-une) nouvelles parts sociales de classe D-8 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-8), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH II; et

c) d'allouer EUR 121,58 (cent vingt-et-un euros et cinquante-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSGH II de EUR 6.496,58 (six mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-huit cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH II des Nouvelles Parts Sociales de classe D-8, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-8 a été effectué le 6 novembre 2014 par LSGH II, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.351.250,- (quarante-deux millions trois cent cinquante-et-un mille deux cent cinquante euros) à compter du 6 novembre 2014.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2014 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 261.000,- (deux cent soixante-et-un mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.351.250,- (quarante-deux millions trois cent cinquante-et-un mille deux cent cinquante euros), représenté par 338.810 (trois cent trente-huit mille huit cent dix) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.612.250,- (quarante-deux millions six cent douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 340.898 (trois cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 2.088 (deux mille quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe D-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9 a été effectué le 6 novembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.612.250,- (quarante-deux millions six cent douze mille deux cent cinquante euros) à compter du 6 novembre 2014.

Sixième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 5.895.000,- (cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 42.612.250,- (quarante-deux millions six cent douze mille deux cent cinquante euros), représenté par 340.898 (trois cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes,

à un montant de EUR 36.717.250,- (trente-six millions sept cent dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 293.738 (deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, par le biais de (i) 42.550 (quarante-deux mille cinq cent cinquante) parts sociales de classe B-9, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune,

chacune étant détenue par LSG Lendings III et le remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 5.318.750,- (cinq millions trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros), et (ii) 4.610 (quatre mille six cent dix) parts sociales de classe B-7, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Lendings II et le remboursement à LSG Lendings II d'un montant de EUR 576.250,- (cinq cent soixante-seize mille deux cent cinquante euros).

Septième résolution

Les Associés décident de convertir 2,812 (deux mille huit cent douze) parts sociales de classe V-2 en 2,812 (deux mille huit cent douze) parts sociales de classe C-6 et de réallouer la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales V-2 et s'élevant à un montant de EUR 340,81 (trois cent quarante euros et quatre-vingt-un cents) à la part sociale de classe C-6.

Suite à la résolution ci-dessus, le montant nominal du capital social de la Société reste inchangé.

Huitième résolution

Les Associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe F-6", qui sera réservée à l'investissement "LSF Holdings", (ii) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe K-1 en 8 (huit) parts sociales de classe F-6, (iii) d'annuler la classe de parts sociales K-1 de la Société, (iv) de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe G-6", qui sera réservée à l'investissement "SHR Management", (v) de convertir 8 (huit) parts sociales de classe V-2 en 8 (huit) parts sociales de classe G-6, (vi) d'annuler la classe de parts sociales V-2 de la Société.

Suite à la résolution ci-dessus, le montant nominal du capital social de la Société reste inchangé.

La prime d'émission attachée aux (a) 8 (huit) parts sociales de classe K-1 ainsi converties seront réallouées à la classe de parts sociales F-6 pour un montant de EUR 51,85 (cinquante-et-un euros et quatre-vingt-cinq cents) et (b) 8 (huit)

parts sociales de classe V-2 ainsi converties seront réallouées à la classe de parts sociales G-6 pour un montant de EUR 49,- (quarante-neuf euros).

Neuvième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.717.250,- (trente-six millions sept cent dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 293.738 (deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 9.985 parts sociales de classe A-2;
4. 1.271 parts sociales de classe B-2;
5. 7.476 parts sociales de classe C-2;
6. 5.109 parts sociales de classe E-2;
7. 10 parts sociales de classe H-2;
8. 2.195 parts sociales de classe K-2;
9. 692 parts sociales de classe L-2;
- 10 509 parts sociales de classe AA-2;
- 11 1 parts sociale de classe BB-2;
- 12 124 parts sociales de classe GG-2;
- 13 1.191 parts sociales de classe HH-2;
- 14 9.758 parts sociales de classe D-3;
- 15 720 parts sociales de classe I-3;
- 16 3.228 parts sociales de classe K-3;
- 17 24 parts sociales de classe M-3;
- 18 216 parts sociales de classe N-3;
- 19 2.731 parts sociales de classe O-3;
- 20 40.279 parts sociales de classe Q-3;
- 21 2.238 parts sociales de classe U-3;
- 22 502 parts sociales de classe W-3;
- 23 543 parts sociales de classe X-3;
- 24 440 parts sociales de classe Y-3;
- 25 416 parts sociales de classe AA-3;
- 26 32 parts sociales de classe BB-3;
- 27 221 parts sociales de classe DD-3;
- 28 50 parts sociales de classe EE-3;
- 29 13 parts sociales de classe FF-3;
- 30 378 parts sociales de classe II-3;
- 31 161 parts sociales de classe KK-3;
- 32 6.463 parts sociales de classe A-4;
- 33 30.221 parts sociales de classe B-4;
- 34 47 parts sociales de classe C-4;
- 35 4.365 parts sociales de classe D-4;
- 36 2.777 parts sociales de classe E-4;
- 37 4.142 parts sociales de classe F-4;
- 38 4.377 parts sociales de classe A-5;
- 39 3.545 parts sociales de classe C-5;
- 40 3.362 parts sociales de classe E-5;
- 41 2 parts sociales de classe F-5;
- 42 602 parts sociales de classe B-6;
- 43 3.519 parts sociales de classe C-6;
- 44 8 parts sociales de classe E-6;

45 8 parts sociales de classe F-6
46 8 parts sociales de classe G-6
47 1.054 parts sociales de classe A-7;
48 5.935 parts sociales de classe B-7;
49 3.233 parts sociales de classe C-7;
50 8.200 parts sociales de classe A-8;
51 4.184 parts sociales de classe B-8;
52 4.217 parts sociales de classe C-8;
53 6.478 parts sociales de classe D-8;
54 393 parts sociales de classe F-8;
55 16.774 parts sociales de classe A-9;
56 37.176 parts sociales de classe B-9;
57 36.984 parts sociales de classe C-9; et
58 13.996 parts sociales de classe D-9.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55979. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195155/643.

(140218095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Lyngen Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.445.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Apax VIII GP Co. Limited, a non-cellular company with registered office at Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, registered with the Guernsey Registry under number 53021,

hereby represented by Geoffrey Delamarre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the adminis-

tration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies/undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Lyngen Holdco S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital The Company's share capital is fixed at two hundred thousand Norwegian Kroner (NOK 200,000) represented by two hundred thousand (200,000) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month

of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

| Subscriber | Number of Shares | Subscribed amount | % of share capital |
|------------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| Apax VIII GP Co. Limited | 200,000 | NOK 200,000 | 100% |

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand Norwegian Kroner (NOK 200,000) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euro.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

Class A Managers:

- Geoffrey Limpach, born on 11 April 1983 in Arlon (Belgium), residing professionally at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972 in Chenée (Belgium), residing professionally at 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Class B Managers:

- François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Francisco Menjibar, born on 10 October 1980 in Zaragova (Spain), residing professionally at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Apax VIII GP Co. Limited, une société non cellulaire (non cellular company) ayant son siège social au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53021,

ici représentée par Geoffrey Delamarre, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Lyngen Holdco S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille couronnes norvégiennes (NOK 200.000) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de une couronne norvégienne (NOK 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la

signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

| Souscripteur | Nombre de Parts Sociales | Montant souscrit | % du capital social de la Société |
|------------------------------------|--------------------------|------------------|-----------------------------------|
| Apax VIII GP Co. Limited | 200.000 | NOK 200.000 | 100% |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de deux cent mille couronnes norvégiennes (NOK 200.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,-Euros.

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Francisco Menjibar, né le 10 octobre 1980 à Zaragova (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delamarre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014195164/579.

(140217416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pizza Hut Menapak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 189.857.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of November,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429, acting through its U.S. branch, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC, with its address at 306 West Main Street, Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, United States of America, holder of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Pizza Hut MENAPAK S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 28 August 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 16 October 2014 number 2981, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.857 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 507,299,999.98 (five hundred seven million two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Yum! Restaurants International S.à r.l., acting through its U.S. Branch, of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global

share premium amounting to USD 507,299,999.98 (five hundred seven million two hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain receivable (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 507,300,000 (five hundred seven million three hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 1st, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l., acting through its U.S. Branch: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each. " No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about ten thousand Euros (10,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de novembre,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, agissant par sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC, avec adresse au 306 West Main Street, Suite 512, Frankfort, Kentucky 40601, Etats-Unis d'Amérique, détenteur de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Pizza Hut MENAPAK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 16 octobre 2014 numéro 2981, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.857 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 507.299.999,98 USD (cinq cent sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant par sa succursale américaine, des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01

USD (un cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 507.299.999,98 USD (cinq cent sept millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 507.300.000 USD (cinq cent sept millions trois cent mille dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 1^{er} novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l., agissant par sa succursale américaine: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

191413

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ dix mille Euros (10.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52354. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195325/227.

(140217335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Osy Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.226.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December,
Before Me Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Osy Technologies S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 635,370, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 184.226 (the "Company").

There appeared,

Square 2, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,949,240, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Register of Trade and Companies) under number B 192.125 (the "Sole Shareholder");

Represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 635,370 (six hundred and thirty five thousand three hundred and seventy) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
2. Subscription and payment of the new shares;
3. Amendment and restatement of the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,313,870 (one million three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 635,370 (six hundred and thirty five thousand three hundred and seventy US Dollars) to USD 1,949,240 (one million nine hundred and forty-nine thousand two hundred and forty US Dollars) by the issuance of:

- 328,467 (three hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixty-seven) class B shares, with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each (the “New Class B Shares”);
 - 328,467 (three hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixty-seven) class C shares, with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each (the “New Class C Shares”);
 - 328,467 (three hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixty-seven) class D shares, with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each (the “New Class D Shares”); and
 - 328,469 (three hundred and twenty-eight thousand four hundred and sixty-nine) class E shares, with a nominal value of USD 1 (one Dollar) each (the “New Class E Shares”, and together with the New Class B Shares, the New Class C Shares and the New Class D Shares referred to as the “New Shares”).
- (the “Increase of Capital”).

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of the contribution of 9,822 shares, in NSO Group Technologies Ltd., company number 514395409 with its offices at 9 H'mada St., Hertzeliya, Israel (“NSO”) (the “NSO Contributed Stock”) having a global value of USD 1,313,870.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 1,313,870 (one million three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy US Dollars) by subscribing to the New Shares by way of the NSO Contributed Stock.

Evaluation

The value of the NSO Contributed Stock is set at USD 1,313,870 (one million three hundred and thirteen thousand eight hundred and seventy US Dollars). Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution of the NSO Contributed Stock has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

1. the Sole Shareholder, represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owners of the NSO Contributed Stock;
- (ii) the NSO Contributed Stock are in registered form;
- (iii) the NSO Contributed Stock are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the NSO Contributed Stock are not the object of a dispute or claim;
- (v) the NSO Contributed Stock are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) NSO is duly organized and validly existing under the laws of Israel;
- (vii) to its knowledge NSO is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the NSO Contributed Stock; and
- (ix) all formalities required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the NSO Contributed Stock to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened, Osy Holdings Limited (Cayman), type A manager of the Company, duly represented by Matthew Spetzler in his capacity as director, and Séverine Lambert, Myriam Scussel and Frédéric Gardeur in their capacity as type B managers of the Company, being here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney, acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the NSO Contributed Stock, and confirmed the validity of the subscription and payment.

191415

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 1,949,240 (one million nine hundred and forty-nine thousand two hundred and forty US Dollars) represented by:

- 16,851 (sixteen thousand eight hundred and fifty-one) class A shares (the “Class A Shares”);
- 483,096 (four hundred and eighty-three thousand ninety-six) class B shares (the “Class B Shares”);
- 483,096 (four hundred and eighty-three thousand ninety-six) class C shares (the “Class C Shares”);
- 483,096 (four hundred and eighty-three thousand ninety-six) class D shares (the “Class D Shares”); and
- 483,101 (four hundred and eighty-three thousand one hundred and one) class E shares (the “Class E Shares”);

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares and the Class E Shares, hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,300.-

The Contribution is valued at EUR 1.054.800,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the French version will prevail. However, by express demand of the above party, the notary confirms that the English version will prevail between the shareholders and the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le premier jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de Osy Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 635.370 USD, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.226 (la «Société»).

A comparu

Square 2, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1,949,240 USD, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192.125 (l’«Associé Unique»),

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Les 635.370 (six cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que

l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et
4. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.313.870 USD (un million trois cent treize mille huit cent soixante-dix Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 635.370 USD (six-cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix Dollars Américains) à 1.949.240 USD (un million neuf cent quarante-neuf mille deux cent quarante Dollars Américains) par l'émission de:

- 328.467 (trois cent vingt-huit mille quatre cent soixante-sept) parts sociales de classe B, avec chacune une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe B");
- 328.467 (trois cent vingt-huit mille quatre cent soixante-sept) parts sociales de classe C, avec chacune une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe C");
- 328.467 (trois cent vingt-huit mille quatre cent soixante-sept) parts sociales de classe D, avec chacune une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe D"); et
- 328.469 (trois cent vingt-huit mille quatre cent soixante-neuf) parts sociales de classe E, avec chacune une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe E"), et avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, les Nouvelles Parts Sociales de Classe C et les Nouvelles Parts Sociales de Classe D, dénommées les "Nouvelles Parts Sociales"),
(l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen de l'apport de 9.822 actions de NSO Group Technologies Ltd., numéro de société 514395409, ayant ses bureaux au 9 H'mada St., Hertzeliya, Israel («NSO»), (les «Actions NSO Apportées») ayant une valeur totale de 1.313.870 USD.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'Augmentation de Capital mentionné ci-dessus pour un montant de 1.313.870 USD (un million trois cent treize mille huit cent soixante-dix Dollars Américains) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport des Actions NSO Apportées.

Evaluation

La valeur des Actions NSO Apportées est fixée à 1.313.870 USD (un million trois cent treize mille huit cent soixante-dix Dollars Américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport, qui a été produite au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport des Actions NSO Apportées a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire légal des Actions NSO Apportées;
- (ii) les Actions NSO Apportées sont nominatives;
- (iii) les Actions NSO Apportées sont libres de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Actions NSO Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Actions NSO Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) NSO est dûment constituée et existe valablement selon les lois d'Israël;
- (vii) à sa connaissance NSO ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions NSO Apportées; et

(ix) l'ensemble des formalités requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actions NSO Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus, Osy Holdings Limited (Cayman), gérant de type A de la Société, dûment représenté par Matthew Spetzeler en sa qualité d'administrateur, et Séverine Lambert, Myriam Scussel et Frédéric Gardeur, en leur capacité de gérants de type B de la Société, étant ici représentés par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration, reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, engagés en tant que gérants de la Société, en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, avec son évaluation, et avec le transfert effectif des Actions NSO Apportées, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

Suite aux déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 1.949.240 USD (un million neuf cent quarante-neuf mille deux cent quarante Dollars Américains), représenté par:

- 16,851 (seize mille huit cent cinquante-et-une) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- 483,096 (quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-seize) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- 483,096 (quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-seize) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- 483,096 (quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-seize) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"); and
- 483,101 (quatre cent quatre-vingt-trois mille cent une) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E, sont ci-après désignées collectivement comme les «Parts Sociales» et individuellement, comme une «Part Sociale»).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, a été évalué approximativement à 2.300,- EUR.

L'apport a été évalué à 1.054.880,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante en vertu d'une procuration, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. De même, à la demande de la partie susmentionnée, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française prévaudra. Toutefois, à la demande expresse de la partie susmentionnée, le notaire confirme que la version anglaise prévaudra entre les associés et la Société.

Dont le présent acte notarié a été établi à Junglinster, à la date indiquée au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014195293/246.

(140218260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Andre Jacobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 165.768.

Il résulte de la lettre recommandée du 21 octobre 2014 que le contrat de bail a été résilié avec effet immédiat et que de ce fait le siège social de la société

ANDRE JACOBS S.à r.l.

B165768

ne se trouve plus à l'adresse

2, Am Hock

L - 9991 Weiswampach

Weiswampach, le 18 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

WOOD TRADING & TECHNOLOGIES A.G.

Haas Norbert

Référence de publication: 2014195693/17.

(140218577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

OCM Cineplex Galaxy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.995.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight day of November,
before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Cineplex Galaxy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 726,675.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.995 (the Company). The Company was incorporated on July 27, 2004, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184, page 56804, dated November 20, 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time on May 22, 2006, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1774, page 85136, dated September 22, 2006.

THERE APPEARED:

OCM Cinema Holdings LLC, a private limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at 333, South Grand Avenue, USA-90071 Los Angeles, registered with the Delaware Division of Corporations under number 3502345 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twenty-nine thousand sixty-seven (29,067) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de novembre,
par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Cineplex Galaxy Meats Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à EUR 726.675.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.995, (la Société). La Société a été constituée le 27 juillet 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184, page 56804, daté du 20 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 mai 2006 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774, page 85136, daté du 22 septembre 2006.

A COMPARU:

OCM Cinema Holdings LLC, une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Delaware, ayant son siège social au 333, South Grand Avenue, USA-90071 Los Angeles et un capital social s'élevant à EUR 1.484.250.-, étant immatriculée au Delaware Division of Corporations sous le numéro B 3502345 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les vingt-neuf mille soixante-sept (29.067) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, l'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014195297/152.

(140217344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

DMT S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.347.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Dinko VELEV, cuisinier, né à Plovdiv (Bulgarie) le 18 janvier 1977, demeurant à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange,

ici représenté par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «INTARIS», ayant son siège social à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.132.129,

elle-même ici représentée par son gérant unique, à savoir:

Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg, ayant pouvoir pour engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature et nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2011, numéro 1750,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Qu'il déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DMT S.à.r.l.», ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.347, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 17 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1242 du 22 juin 2007.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-7390 Blaschette, 7, rue de Wormeldange à L-6195 Imbringen, 3, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Junglinster.»

Troisième résolution

Suite à la cession de parts du 31 mars 2008, approuvée par l'assemblée générale du 14 mars 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987 du 17 avril 2012, suivant laquelle Monsieur Miroslav DIMITROV a cédé à l'actuel associé unique ces VINGT-CINQ (25) parts sociales, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2014. Relation: MER/2014/2617. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194885/55.

(140217526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.039.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am einundzwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- GROUPE MARECHAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119.267; vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Nico MARECHAL, Unternehmer, wohnhaft zu L-9189 Vichten, 1, Um Knapp;

2.- Frau Ulrike ZAHREN, Diplom-Ingenieurin, geboren zu Neuerburg (D), am 27. August 1967, wohnhaft zu L-4175 Esch-sur-Alzette, 13, rue Pierre Kersch,

hier alle vertreten durch Frau Tessa BODEVING, Privatangestellte, geschäftlich wohnhaft in L-9201 Diekirch, 4, rue Alexis Heck, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

I. Die Gesellschafter, vertreten wie hiervor erwähnt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht schriftlich festzustellen, dass die erschienen Parteien die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FENSTER-ECK S.à r. l." mit Sitz in L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 99.039, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Blanche MOU-TRIER, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 11. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 361 von 1. April 2004, ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde von Notar, Maître Edouard Delosch, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, vom 22. Januar 2014, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1159 vom 8. Mai 2014 (hiernach „die Gesellschaft“).

II. II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils einhundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

| | |
|---|-----|
| 1.- GROUPE MARECHAL S.à r.l., vorbenannt, Fünfzig Anteile | 50 |
| 2.- Frau Ulrike ZAHREN, vorbenannt, Fünfzig Anteile | 50 |
| Total: einhundert Anteile | 100 |

In ihren Eigenschaften als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen, vertreten wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1. Streichung der Zeichnung der Geschäftsanteile aus dem Artikel 5 aus der Satzung der Gesellschaft;
2. Abänderung vom Artikel 5 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Sonstiges.

und haben den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt einstimmig die Zeichnung der Geschäftsanteile aus dem Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft zu streichen.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 5 der Satzung wie folgt abgeändert.

Art. 5. „Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), vollständig und in bar eingezahlt.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15267. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014194956/61.

(140217243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

E.D.P. S.A., Expertises et Développements Publics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue de Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 94.456.

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EXPERTISES ET DEVELOPPEMENTS PUBLICS S.A.» en abrégé «E.D.P. S.A.», avec siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 815 du 6 août 2003, dont les statuts ont été modifiés au terme d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1401 du 9 juillet 2007, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 94.456,

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, présidée par Monsieur Didier KAZENAS, demeurant professionnellement à Peppange, qui assure également la fonction de scrutateur;

Qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée, demeurant à Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société et la modification afférente de l'article 2 - première phrase;

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 50% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 50% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

En effet, la société E.D.P. détient 50% de ses propres actions dont le vote est suspendu à l'occasion de la présente assemblée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

191424

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Peppange à L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs. Par conséquent, l'article 2 - 1^{ère} phrase, des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi à Rumelange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Kazenas, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2014 - EAC/2014/16563 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194936/57.

(140217857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Cedar Rock Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.690.700,00.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 98.218.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La liquidation de la Société, décidée par l'associé unique suivant acte du 19 novembre 2014 du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg a été clôturée lors de la décision extraordinaire de l'associé unique de la société du 1^{er} décembre 2014.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au 155, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014194788/19.

(140218281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Karlux Revêtements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 124.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014195125/13.

(140218152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.
